

Berne, le 9 janvier 2020

Prise de position de CURAVIVA BE sur la stratégie de santé

Mesures A2: promouvoir les soins intégrés

Chiffre 1: Promouvoir les soins intégrés

Selon le chiffre 1, il faut entre autres promouvoir le logement avec prestations. Nous saluons grandement cette mesure parce que ces offres représentent des éléments importants dans l'offre de soins entre ambulatoire et stationnaire.

Mais pour que le logement avec prestations puisse également être utilisé par les bénéficiaires de prestations complémentaires, il faut un financement pour pouvoir couvrir les frais induits. Nous ne pensons pas que les pouvoirs publics doivent financer des offres de luxe mais un «standard normal», à définir, qui proposera aux personnes âgées un logement approprié avec certaines prestations.

Chiffre 2: Promouvoir des offres psychosociales à bas seuil

Nous saluons vivement cette mesure. Mais elle doit être financée de telle manière qu'il n'incombe finalement pas aux EMS de payer les soi-disant coûts non couverts des prestataires, comme le fait actuellement l'hôpital de Thoune.

Chiffre 4:

Ces mesures doivent être pondérées d'une priorité «élevée» parce que ce qu'elles stipulent est selon nous très important et devrait être mis en œuvre aussi vite que possible.

Mesures A3: Inscrire les prestations de soins dans un modèle de soins intégrés et multi-sites

Chiffre 1:

Nous saluons avec enthousiasme le fait que les paramètres appliqués dans le cadre de la planification des EMS doivent être vérifiés et renvoyons à cette occasion vers l'étude que nous avons soumise à la DSSI

«Détermination des besoins en soins stationnaires pour la planification des EMS du canton de Berne» de l'Institut d'études économiques de Bâle.

La méthode actuellement utilisée pour la planification des soins consistant à définir les besoins de places en EMS sur l'ensemble du territoire cantonal uniquement en fonction du nombre d'habitants de plus de 80 ans, a par le passé provoqué des dysfonctionnements massifs et doit être remplacée par un système de répartition adapté aux besoins.

Mesures B1: Promouvoir les innovations

Chiffre 1:

Nous saluons avec empressement ces déclarations. Les innovations utiles devraient être encouragées avec un financement de départ.

Mesure D2: Définir des indicateurs

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il existe déjà les statistiques SOMED pour les EMS. Elles doivent être utilisées en premier lieu. Nous ne pouvons donc soutenir d'autres enquêtes que si le besoin en données pertinentes est justifié.

Mesure E1: Couvrir les futurs besoins en personnelChiffre 1:

Des données concernant les besoins en personnel sont disponibles et des enquêtes supplémentaires ne doivent être conduites que lorsque les besoins futurs en personnel des institutions par région et par spécialité ne peuvent être déterminés sur la base des données existantes.